

Vous souhaitez nous confier la recherche de locataire pour un bien immobilier que vous désirez louer. Dans ce cas, contactez nous afin que l'on remplisse un mandat de recherche de locataires. Il s'agit d'un contrat conclu entre notre agence immobilière (le mandataire) et la personne (le mandant) qui lui confie la mission.

Le présent mandat est consenti et accepté avec exclusivité pour un période irrévocable de trois mois à compter du jour de la signature du contrat. Sauf dénonciation à l'expiration de cette période initiale, il sera prolongé pour une durée maximale d'une année au terme de laquelle il prendra fin. Chacune des parties pourra, moyennant un préavis de 15 jours par lettre recommandée y mettre fin au terme de la période initiale ou pendant sa prorogation.

Le mandataire devra :

- Prospecter la clientèle potentielle et lui faire visiter le ou les biens,

- Entreprendre d'une façon générale toutes les démarches nécessaires à la bonne commercialisation du bien, objet des présentes,

- Faire toute publicité qu'il jugera utile (commerciale, petites annonces,...) ces frais restant à la charge exclusive du mandataire.

- Recueillir auprès des clients tous les éléments permettant la signature d'un bail de location et les éléments demandés par le mandant lui permettant d'apprécier le candidat locataire (photocopie de pièce d'identité, les trois derniers bulletins de salaire, justificatif de domicile pour le garant ...).